



-  
**Commission 4 « une ville belle et conviviale »**  
-

**Compte rendu des travaux 2011 – 2013**

La commission 4 a travaillé sur les questions d'aménagement et d'embellissement des espaces publics, des paysages et des équipements collectifs qui pourront faire de Saint-Nazaire une ville encore plus facile et agréable à vivre.

Lieu d'expression des ressentis de chacun au départ, cette assemblée a souhaité dans un premier temps cadrer les échanges au travers de thématiques générales. Par la suite, le groupe a progressivement éprouvé le besoin d'aborder des sujets transversaux, communs à d'autres commissions. Ce document rassemble l'essentiel des travaux de c'est deux périodes de réflexions, d'échanges et de synthèses.

### **Circuler dans Saint-Nazaire**

Trop peu de priorités sont accordées aux vélos. Les pistes cyclables sont interrompues. La visibilité est faible, les trottoirs trop hauts et la configuration de la chaussée est accidentogène. Si chacun reconnaît l'efficacité du nouveau plan de transport en commun, il demeure encore des points à améliorer pour la circulation en ville. Parmi les préoccupations principales, nous retiendrons :

- Adapter les horaires de certains bus avec les trains de la SNCF (ex : voyageurs travaillant à Nantes, étudiants ...).
- Mieux signaler les voies de bus
- Assurer la continuité des pistes cyclables
- Corriger les points accidentogènes pour les deux roues.

### **Habiter à Saint-Nazaire**

Au sujet de la convivialité des quartiers, certains évoquent la fréquentation décroissante des fêtes de voisinage.

La qualité de l'habitat ancien est ressentie comme un frein à l'installation de famille ayant plus de deux enfants. Avenue de la République, notamment, les logements sont spacieux mais vétustes et mal isolés. Plusieurs questions sont posées sur les moyens dont dispose une municipalité pour inciter les propriétaires à réhabiliter ces logements.

Ce problème est considéré comme une des causes de l'installation des jeunes couples en périphérie de Saint-Nazaire, de la désertification du centre ville et par conséquent des difficultés rencontrées par certains commerces de proximité.

Trois propositions principales émergent des débats :

- Loger des couples avec enfants (création de plus grands appartements).
- Inciter à la réhabilitation des grands appartements du centre ville (République)
- Promouvoir et soutenir (matériel) les fêtes de voisinage

### **Naviguer à Saint-Nazaire**

Le port demeure un élément structurant de la ville au regard des enjeux d'aménagement mais aussi des enjeux économiques. Les acteurs urbains et portuaires doivent apprendre à penser ensemble le devenir de leur territoire et la construction de la mixité ville port, dans une approche équilibrée des intérêts communs. Dans cet objectif la commission propose que soit créée une instance spécifique de négociation et de gouvernance entre les différents acteurs économiques et territoriaux intervenants à l'interface du centre ville et du port. Son rôle principal serait de définir un « schéma fusionnel » et un plan d'action partagé pour un cadre de vie répondant aux attentes des citoyens.

Considérant les problèmes techniques et règlementaires liés à l'aménagement du port, la commission souhaite néanmoins faire deux propositions :

- Créer un port de plaisance en centre ville. Typologie de la fréquentation (écluse), autorisations (GPMNS-N)
- Aménager une base nautique dans la « pince de crabe ». Pratique de la voile pour les débutants.

## **Jouer à Saint-Nazaire**

Les discussions sur cette thématique ont donné l'occasion d'aborder les problèmes normatifs en matière d'installations publiques, et la responsabilité des élus. En retour, certains proposent d'approfondir le sujet sans le limiter à des problèmes d'infrastructure, mais en considérant simplement la présence d'espaces libres et protégés, à destination des plus jeunes. Deux pistes d'amélioration sont retenues :

- Aménager et organiser des bois et des parcs.
- Libérer des espaces protégés (circulation éclairage, accessibilité, borne d'alerte) pour les enfants.

## **« Sortir » à Saint-Nazaire**

Globalement, le port est perçu comme un point d'attraction proche des nouveaux centres de la vie culturelle et propice à la vie nocturne de la ville. En ce sens, il est pressenti comme un lieu possible de développement. A ce sujet, la commission s'interroge sur la pertinence d'un service de garde en soirée pour les enfants à proximité des cinémas du VIP et du théâtre. Un système de cogestion public/privé est évoqué. Nous retiendrons deux pôles de réflexion sur cette thématique :

- Pouvoir se restaurer après les spectacles.
- Regrouper les lieux de vie (sécurité, nuisance).

## **« Magasiner » dans Saint-Nazaire**

Il est fait état de la perte progressive de fréquentation du marché des halles. La distance qui le sépare des nouveaux lieux de consommation (rue de la Paix, Ruban bleu) semble expliquer en partie cette désaffection. Les halles font partie d'un patrimoine architectural d'usage qui a de plus, valeur de lien dans l'expression sociale. Il est reproché néanmoins à ce lieu de ne pas disposer d'un endroit de rencontre et de restauration (café terrasse intérieure). La baisse de sa fréquentation semble due à une sur-offre hebdomadaire sur la presqu'île. Il est peut-être souhaitable de repenser son « calibrage » en terme commercial. La circulation piétonne autour du marché est évoquée en référence à celui de Rennes.

L'harmonie des façades des magasins et leur distribution est mise régulièrement en débat. La ville de Nantes est citée en exemple pour la réhabilitation de son centre et l'unité des façades de certains commerces. Si la convivialité et l'attractivité du centre ville sont liées, l'évolution du profil de sa population (cf Habiter à Saint-Nazaire) semble nécessaire pour soutenir le dynamisme de cette zone de chalandise.

- Harmoniser les façades des magasins et leur répartition
- Créer un endroit de rencontre et de restauration dans les halles existantes.

## **Entreprendre à Saint-Nazaire**

Un des participants, en situation de création d'entreprise, évoque les réticences de certains fonds d'investissements pour inciter les entrepreneurs à venir s'installer dans la ville. Il est évoqué l'absence d'un adjoint au Maire pour les affaires économiques et donc l'existence d'une véritable interface politique élus/entreprises à l'échelon municipal. La communication sur le rayonnement de la recherche et des formations universitaires à Saint-Nazaire est jugée encore insuffisante. Ces éléments moteurs du développement industriels dans d'autres bassins (centres de formation, recherche et proximité de parcs d'innovations), semblent ne pas bénéficier d'une promotion suffisante même si la Direction économique de la CARENE tisse de nombreux liens avec l'environnement universitaire et industriel local.

## **Saint-Nazaire, une ville conviviale.**

Si d'un point de vue lexical le terme convivialité fait d'abord référence aux festins, aux repas, les sentiments et remarques qu'il suscite lorsqu'il s'agit de politique de la ville ou de l'action municipale sont plus proche des notions de regard et d'écoute réciproque.

Convivialité dans le regard.

Deux personnes relatent la difficile organisation (il y a plusieurs années) d'une concentration de véhicules anciens dans le quartier de l'Immaculée. Le représentant de l'association TRANQ's fait état de sa déception face à l'absence de réponse des responsables en charge des dispositifs municipaux jeunesse/culture, alors que son association sollicitait la mairie pour une aide à la création d'un emploi salarié. « Mettez les choses noir sur blanc » et « il faut faire ses preuves » : voilà qu'elles avaient été les réponses données au départ à leur leurs projets (NDLR : ce qui semble légitime en termes de finances publiques).

Lors de la discussion autour de ces témoignages, il est évoqué le regard parfois « élitiste » porté par les représentants communaux sur des projets d'animation proposés par des associations ou groupe de citoyens. Si la qualité et la résonance des Escales sont saluées par l'ensemble, plusieurs personnes considèrent que cette manifestation annuelle « consomme » à elle seule une grande partie des « budgets culture » dont le mouvement associatif nazairien aurait besoin.

Convivialité dans l'écoute.

Le responsable du Groupe Archéologique de Saint-Nazaire présent lors de cette réunion, évoque le problème des travaux engagés sur le site du Dolmen des Trois Pierres. Au-delà de la polémique et du débat d'experts, il souligne l'absence de consultation de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) et plus directement du Groupe Archéologique dans la préparation de ce projet.

Un ancien commerçant évoque la gêne occasionnée par les travaux d'aménagement en centre ville et son incidence sur l'activité commerciale. Il témoigne d'un constat : le centre ville est devenu une zone de chalandise peu attractive pour les enseignes et autres indépendants qui hésitent voire refusent de s'y installer.

Au travers de plusieurs anecdotes, une question récurrente s'invite dans le débat : « Qui fait la politique (de la ville), les services ou les élus ? ». Cette question semble résulter d'un manque d'écoute, « on ne tient pas compte de nos remarques... », « il faut un conseil municipal des jeunes (ex. : Vannes) pour représenter la jeunesse », ou d'une distorsion entre la volonté politique des élus et les décisions effectivement prises sur le terrain.

Lieux de convivialité.

Cette partie du débat sera essentiellement centrée sur les maisons de quartier. Leurs activités, leurs moyens mais surtout leur besoin d'évoluer dans leurs missions. Leur fonction sociale semble mériter d'être étendue. Il est évoqué l'idée de « premier guichet » pour les projets de jeunes (artistiques, sportifs...) permettant d'accompagner les initiatives en les formalisant et en facilitant leur présentation aux élus sans forcément les limiter au seul cadre des actions de la Maison de quartier. Concernant l'animation du centre ville, il est rappelé qu'il n'y a plus de Maison de quartier depuis son remplacement par le Centre Culturel. L'un des participants habitant le quartier de Saint-Marc, précise en forme de boutade, que ce quartier est lui aussi « défavorisé » puisque n'étant pas doté d'une Maison

de quartier. Plus sérieusement, il complète son propos en évoquant la détresse psychologique de certains jeunes, y compris dans les milieux favorisés, qui pourraient trouver une première écoute, d'autres regards, envisager des projets, dans un lieu convivial à proximité de son habitation.

### **Présentation démographique comparée entre le centre ville et les autres quartiers de Saint-Nazaire.**

Cette présentation très documentée a permis d'éclairer les participants sur quelques lieux communs évoqués en commission.

L'étude proposée est fondée sur des données INSEE.

- La tranche 15-44 ans est plus présente en centre ville qu'ailleurs. le centre ville n'est donc pas peuplés de « vieux » comme de nombreux nazairiens le pensent parfois. Néanmoins on observe un déficit de couple avec enfants. 70% de la population du centre ville est constituée de personnes vivant seule ou en couple mais sans enfant. Ces observations intéressent la thématique « **sortir à Saint-Nazaire** ». Qu'elle soit diurne ou nocturne, la vie sociale du centre ville peut ainsi concerner une majorité de ses résidents.
- On constate la présence d'une forte proportion d'ouvriers et de professions intermédiaires en centre ville. Deux catégories socioprofessionnelles résident principalement en dehors de la ville : les commerçants et chefs d'entreprises/ les cadres et professions intellectuelles. En centre ville, la part des ménages non imposables est de 43 à 44% et le revenu par Unité de Consommation<sup>1</sup> est plus faible qu'en périphérie. Si la proportion des personnes vivants sans enfants demeure forte en centre ville, la part de logement social permet de fixer les familles et contribuer à l'équilibre sociodémographique.

Ces observations intéressent la thématique « **magasiner à Saint-Nazaire** » dans la mesure où elles permettent de mieux cerner les potentiels de consommation<sup>2</sup> dans cette partie du bassin de chalandise, qui semble par ailleurs déséquilibré par une offre d'équipement à la personne principalement destinée aux jeunes (Ruban bleu).

- 8% des logements sont vides en centre ville et principalement dans le parc de la reconstruction. En outre, alors que la majorité des résidences principales étaient construites en centre ville entre la Libération et les années 70/80, la part du locatif privé y est aujourd'hui très importante (47% contre 24% dans les autres quartiers). Ces observations intéressent la thématique « **habiter à Saint-Nazaire** » dans la mesure où elles peuvent expliquer la mobilité des jeunes couples avec enfants qui souhaitent investir et le font de fait en périphérie.

---

<sup>1</sup> Unité de consommation : Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) – source INSEE

<sup>2</sup> **Potentiel de consommation** ou dépenses de consommation potentielles d'un produit (ou d'un ensemble de produits) dans un secteur géographique : ensemble des dépenses effectuées par les ménages qui résident dans le secteur, pour le ou les produits étudiés. *Source INSEE*

## Une étude comparée des villes de Saint-Nazaire et Lorient.

Cette présentation propose une lecture comparée de deux villes assez proches par leur taille et leur activité économique. Elle aborde trois thèmes : la démographie, le logement et les revenus fiscaux.

### Démographie.

- Entre 2008 et 2009 on observe une baisse dans la variation annuelle moyenne de la population, plus importante à Saint-Nazaire qu'à Lorient (resp. -0,8% et -0,6%). Sur la période 1999-2008, les variations sont inverses (+0,2 pour Saint Nazaire et -0,2% pour Lorient). La progression sur la même période est plus forte pour la CARENE (+0,6%) que pour le Pays de Lorient (+0,3%). La tendance observée sur 2008-2009 et les écarts constatés sur les tranches, 15 à 29 ans et 45 à 59 ans, expriment un meilleur maintien d'une population globalement plus jeune pour la ville de Lorient.
- En terme de mobilité la ville de Lorient connaît un « turn over » supérieur à ce lui de Saint-Nazaire. Un écart de 8% sépare les deux villes dans la proportion des personnes de 5 ans et plus, habitant leur logement 5 ans auparavant.
- Il est à noter que la proportion de ménages d'une personne est plus forte à Lorient qu'à Saint-Nazaire (resp. 51,9% et 40,5%)

### Logement.

- La proportion de logements vacants est plus importante à Saint-Nazaire (7,1%, dû au pourcentage du centre ville) qu'à Lorient (6,6%).
- Le pourcentage de résidences principales est inférieur de 3% à Saint-Nazaire alors qu'il est supérieur de 2% pour les résidences secondaires. Ce dernier point s'expliquant entre autre, par la présence de quartiers comme celui de Saint-Marc sur mer dans la commune de Saint-Nazaire.
- Concernant les résidences principales, leur proportion dans les catégories des 4 et 5 pièces ou plus est plus importante à Saint-Nazaire (cumul des catégories : 56,7% à Saint-Nazaire contre 48,2% à Lorient). La proportion des studios est plus importante à Lorient, ce qui est cohérent avec le nombre de personnes vivants seules dans cette ville.
- Le parc immobilier est un peu plus récent à Saint-Nazaire avec notamment un pourcentage de résidences construites de 1990 à 2005 plus important que celui de Lorient (Resp. 16,9% et 9,8%)

Ces observations intéressent la thématique « habiter à Saint-Nazaire » et la baisse récente dans la variation annuelle de la population nazairienne corrélée avec une mobilité néanmoins plus faible que celle de Lorient, semble indiquer un déficit d'attractivité de notre ville en comparaison de celle de Lorient. Toutefois la proportion de couples avec enfants est plus importante à Saint-Nazaire (21,5%) qu'à Lorient (16,2%).

En ce qui concerne le logement, si les proportions de logements vacants sont comparables, la progression du nombre de constructions sur la période 2008 – 2010 est deux fois plus importante à Saint-Nazaire. Le parc immobilier nazairien est plus récent et le nombre de 4 et 5 pièces plus important. La surface moyenne des appartements est néanmoins en recul

depuis les années 2000. En 2010 la surface moyenne est de 71 m<sup>2</sup> à Saint Nazaire contre 85 m<sup>2</sup> à Lorient.

#### Revenus Fiscaux.

- Les nombres de foyers fiscaux de chaque ville sont comparables (40951 pour Saint-Nazaire, 35939 pour Lorient – données 2009).
- Le revenu net déclaré moyen est de 19948 euros en 2008, 20179 euros en 2009 pour la ville de Saint-Nazaire. Il est de 18401 euros en 2008 et 18545 euros en 2009 pour Lorient.
- Proportion de foyers fiscaux imposables : évolution de 2006 à 2008, -1,7% à Saint-Nazaire, +2,2% à Lorient. En 2009 elle progresse de 1,77% à Saint-Nazaire et +0,9 à Lorient.
- Proportion de foyers fiscaux non imposables : évolution de 2008 à 2009, -1,5% à Saint-Nazaire, - 0,8 % à Lorient.

Si globalement, la répartition par tranche des foyers fiscaux est comparable dans les deux villes, la proportion de la tranche de revenus de 0 à 9400 euros est supérieure à Lorient (29,25% contre 24,60 à Saint-Nazaire). Dans les deux villes, la tranche de revenus de 18751 euros à 23750 euros est en deuxième place avec une proportion comprise entre 10,5 et 11,20% (St Nazaire).

L'examen de ces indicateurs est à rapprocher du nombre de ménages avec ou sans enfant dans chaque ville.

Pour pouvoir aborder le thème « magasiner à Saint-Nazaire » en exploitant ces données, il faudrait observer l'activité de consommation dans les deux villes, et évaluer la vitalité du commerce de proximité en centre ville par exemple.

#### **Marchés publics et clause d'insertion.**

Dans notre commission, de multiples interventions ont fait référence à l'urbanisme et à la qualité de vie dans notre ville. Ces réflexions ont progressivement approché la thématique des marchés publics et de l'insertion sociale. Cette rencontre a été préparée en collaboration avec la commission 1 : une ville juste et solidaire. Ainsi ce compte rendu est le produit d'une réflexion commune à ces deux commissions.

Nous avons organisé une rencontre entre différents acteurs, économiques, politiques, de l'insertion, de l'entreprise et nos membres autour de la thématique « *marchés publics et insertion sociale* ». La question était d'interroger l'ensemble, sur l'existence d'une marge de progrès pour les années à venir.

Première question portée au débat.

*Peut-on envisager de systématiser cette pratique (par décision du Conseil Municipal) en imposant le cas échéant, aux bénéficiaires des marchés, d'inclure cette clause dans leurs relations avec les co-traitants figurant dans la réponse soumissionnée ?*

On constate que de plus en plus de marchés font référence à la clause d'insertion. Le plus grand nombre d'heures travaillées disponibles pour cette démarche concerne le secteur du BTP qui bénéficie d'une grille de compétences élargie, ce qui facilite l'intégration de



personnes peu ou pas qualifiées. Le caractère obligatoire de cette clause contraint l'appel d'offre, ce que les entreprises acceptent, mais ne garanti pas forcément l'efficacité de l'action d'insertion, variable suivant l'implication du manager d'entreprise dans l'encadrement des bénéficiaires.

Le seul cadre juridique des différentes formes d'insertion afférentes aux marchés publics (*la mise en emploi (art. 14), l'attribution à des entreprises d'insertion (art.30), les marchés réservés (art 15) pour les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) par exemple*) ne doit pas occulter la démarche globale d'insertion dans le cadre d'une politique de cohésion sociale.

La démarche globale d'insertion à l'occasion d'un marché public peut se décliner comme suit :

1) Identifier les publics et leurs difficultés. 2) Evaluer les possibilités de mise en emploi en termes de durée et d'exigence techniques (compétences ou qualifications) offertes par les projets en cours d'études, 3) faire choix des dispositions réglementaires (clauses, articles) permettant de faciliter (rôle du facilitateur) l'accès à l'insertion.

Par ailleurs, l'usage systématique d'une clause d'insertion dans un marché peut être contreproductive et conduire à des situations critiques par un manque d'encadrement suffisant des bénéficiaires.

En outre la préparation amont d'une action d'insertion par la mise en place des formations ou des mises à niveaux nécessite d'engager un dialogue avec plusieurs acteurs et niveaux de décision (régionaux/ départementaux/ locaux) pour mettre en place une action de formation. Les typologies et fonctionnements différents de ces structures rendent plus complexe l'élaboration concertée de programmes ou de parcours.

Deuxième question portée au débat.

*Peut-on envisager d'adjoindre à cette clause une obligation de parité homme-femme dans le choix des bénéficiaires de l'action d'insertion?*

Cette question nécessite d'identifier les publics et leurs difficultés et donc de faire un diagnostic de l'emploi féminin, puis d'envisager les possibles parcours d'insertion (accompagnement et formation) et enfin de définir des supports d'insertion diversifiés et les mieux adaptés.

Pour les actions hors chantier ou atelier d'insertion, il faut garder à l'esprit que l'employeur « ne fait pas de social » dans les faits, mais répond à la demande particulière d'un Maître d'Ouvrage (clause d'insertion). Il ne fait pas de « l'occupationnel » et considère une personne en insertion comme un(e) salarié(e) ordinaire.

La réussite d'un dispositif d'insertion se définit par son taux de sortie positive et trois indicateurs : emploi en cdi, cdd de plus de six mois, formation qualifiante. Ainsi en 2010 il y a eu 34% de sortie en emploi pour 2 % en formation alors qu'en 2011 le taux de sortie positive était de 60% et 16% en formation.

Si des marges de progrès existent pour les années à venir, le poids des difficultés que rencontre l'ensemble de notre économie incite à la prudence dans les prévisions. Le volume des marchés publics négociés par la ville risque par ailleurs d'être moins importants (fin des travaux d'Hélyce).

## **Convivialité et démocratie participative.**

Si la convivialité se définit par la *capacité d'une société à favoriser la tolérance et les échanges réciproques entre les personnes et les groupes qui la composent*, la constitution de conseils consultatifs peut-être une réponse politique. La commission considère d'ailleurs que les conseils de jeunes, d'ainés ou autres groupes représentatifs de la population doivent avoir des missions définies et un budget pour les réaliser. Il est par ailleurs proposé de regrouper l'ensemble des représentations en un seul conseil (citoyen) se réunissant trois ou quatre fois par an pour débattre du travail de commissions permanentes ou thématiques.

Nous proposons dans la suite à titre d'exemple, le schéma de la structure des conseils consultatifs de la ville de Lille.

Proximité territoriale

**Conseil de quartier** (existe déjà à Saint Nazaire)

**Conseil municipal d'enfants** (9 à 12 ans)

*Objectifs :*

- Développer la formation du citoyen
- Faire prendre conscience des responsabilités et des devoirs
- Favoriser le dialogue avec les jeunes

Concertation globale

**Conseil communal de concertation**

*Objectifs :*

- Associer l'ensemble des acteurs institutionnels aux préoccupations et à l'action des pouvoirs publics

**Commission extra-municipales**

Concerne l'office municipal des sports, économie sociale et solidaire...

Concertation spécifique

**Conseil de la jeunesse (16 à 25 ans)**

Il renforce le dialogue mutuel et est force de proposition.

**Conseil des résidents étrangers**

*Objectifs :*

- Espace d'expression et de dialogue pour les personnes n'ayant pas le droit de vote
- Valoriser et faire participer ces personnes à la vie locale en leur permettant de donner leurs avis
- Améliorer le « vivre ensemble »

**Conseil des aînés**

Il participe au lien social (cadre de vie, solidarité, culture...)